

les Etchemins

PALÉE 2011-2016

(PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI)



adopté par le conseil d'administration
du Centre Local de Développement des Etchemins
le 15 décembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
1.0 HISTORIQUE	2
2.0 MISSION ET MANDATS	2
3.0 MÉTHODOLOGIE	3
4.0 BILAN DU PLAN IDÉE 2005-2010	3
4.1 Consolidation et diversification des secteurs et des formes d'activités économiques dans Les Etchemins.....	3
4.2 Épanouissement des ressources humaines au service de notre développement.....	4
4.3 Dynamisation de l'innovation et incitation à la créativité.....	4
4.4 Support et accroissement des investissements durables et de qualité	4
4.5 Préservation et amélioration de la qualité de vie de la population	5
5.0 BILAN DU PACTE RURAL 2007-2014	6
6.0 PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE DE LA MRC EN 2010	7
7.0 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION	8
8.0 PLAN IDÉE 2011-2016	10
8.1 Consolider les entreprises existantes	10
8.2 Favoriser la transformation de nos ressources	11
8.3 Promouvoir la relève et l'entrepreneuriat.....	12
8.4 Faciliter le développement de nouveaux produits ou services.....	13
8.5 Favoriser le regroupement de services régionaux.....	14
8.6 Développer le sentiment d'appartenance et de fierté régionale	14
9.0 RESSOURCES HUMAINES REQUISES	15
10.0 CONCLUSION	16

Sommaire

Le **Centre Local de Développement** des Etchemins (CLDE) est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat. Le CLDE est financé par le gouvernement du Québec via le Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) et la municipalité régionale de comté (MRC).

Le MDEIE contribue financièrement au soutien des opérations des CLD et de la MRC et leur demande de préparer un plan d'action quinquennal, communément appelé le **PALÉE** (Plan d'action local pour l'économie et l'emploi).

Le but du présent document est de vous présenter le PALÉE du CLD des Etchemins (CLDE) pour les années 2011-2016.

Suite à une consultation publique effectuée en octobre 2010 par secteur d'activités, il a été convenu de retenir les priorités suivantes pour les cinq prochaines années :

- Consolider les entreprises existantes sur le territoire;
- Favoriser la transformation de nos ressources;
- Promouvoir la relève et l'entrepreneuriat;
- Faciliter le développement de nouveaux produits tant au niveau industriel que touristique;
- Favoriser le regroupement de services régionaux pour soutenir nos entreprises et nos communautés;
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté régionale.

Pour ce faire, le CLDE entend privilégier les moyens d'action suivants :

- Appuyer financièrement nos entreprises avec un financement mieux adapté à leurs besoins;
- Réaliser des études pour identifier de nouveaux produits ou les nouvelles technologies pouvant respectivement être fabriqués ou utilisés par nos entreprises en vue de transformer davantage nos ressources naturelles;
- Appuyer le regroupement de certains services jugés essentiels par la population de la MRC;
- Valoriser le succès de nos entreprises, promoteurs et personnes pour stimuler l'esprit d'entrepreneuriat et le sentiment de fierté régionale;
- Améliorer le lien entre nos entreprises et les organismes de formation pour qu'ils répondent mieux aux besoins en main-d'œuvre de nos entreprises;
- Encourager la venue de nouvelles entreprises et l'innovation avec des aides plus substantielles;
- Promouvoir les atouts de la région à l'extérieur de la MRC pour stimuler la venue de nouveaux résidents;
- Stimuler et soutenir les initiatives de développement rural initiées par les communautés locales.

1.0 Historique

Le **Centre Local de Développement** des Etchemins (CLDE) est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat. Un CLD est financé par le gouvernement du Québec et les municipalités régionales de comté (MRC). Il existe 120 CLD au Québec.

Les centres locaux de développement ont été créés en 1998 par le gouvernement du Québec. L'État a alors choisi d'accréditer et de contribuer au financement d'un seul organisme de développement local et de soutien aux entreprises par territoire de MRC. En 2004, le gouvernement du Québec a modifié les règles de gouvernance et d'imputabilité entre le CLD, la MRC et le gouvernement. Il a alors confié à la MRC les responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat. La MRC a cependant l'obligation de confier l'exercice de sa compétence à un CLD, lequel devient un organisme de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat à titre de mandataire de la MRC.

2.0 Mission et mandats

Le CLD a pour mission de stimuler le développement socio-économique de l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins pour assurer notre avenir collectif. Cela sous-entend de favoriser un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création d'emplois durables à l'intérieur d'un territoire, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région. Les entrepreneurs et les promoteurs de projets structurants peuvent trouver un soutien technique et professionnel et, dans certains cas, une aide financière pour la concrétisation de leurs projets d'entreprise, qu'il s'agisse d'entrepreneuriat privé ou collectif.

Les principaux mandats d'un CLD découlent des responsabilités confiées en 2004 aux MRC en matière de développement local:

- Offrir, le cas échéant en partenariat avec d'autres personnes ou organismes notamment du secteur privé, les services d'accompagnement et de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale.
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), en tenant compte notamment du plan quinquennal de développement établi par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de son territoire.
- Élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris de l'économie sociale.
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Centre Local d'Emploi de son territoire et exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement local.

La MRC peut également confier à un CLD des mandats additionnels, comme la gestion des parcs industriels, la prospection d'entreprises, le développement touristique et culturel, etc.

Le but du présent document est de vous présenter le PALÉE du CLD des Etchemins (CLDE) pour les années 2011-2016.

3.0 Méthodologie

Afin de préparer son plan, le CLDE a procédé par consultation en offrant au public et à tous les organismes locaux ou régionaux l'occasion de faire valoir leurs idées auprès des membres de l'équipe du CLDE. Cette consultation a été effectuée entre le 18 octobre et le 31 octobre 2010 sur une base sectorielle. Les secteurs consultés et regroupés ont été les services sociaux et communautaires, les commerces et les services, la forêt et l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme, la culture et le monde municipal. Le grand public, les entreprises, les organismes à but non lucratif (OBNL) ou associations pouvaient se présenter aux différentes tables pour exprimer leur point de vue sur les actions que devrait privilégier le CLDE au cours des prochaines années. Les membres du CLDE ont donc rencontré **58 participants** lors de ces consultations sectorielles.

4.0 Bilan du plan IDÉE 2005-2010

Essentiellement, le plan IDÉE 2005-2010, mis de l'avant en juillet 2005, avait identifié 39 projets découlant d'une consultation auprès de quatre-vingts (80) participants regroupant tous les secteurs d'activités desservis par le CLDE. Ces projets étaient le résultat de cinq (5) grandes orientations retenues :

4.1 Consolidation et diversification des secteurs et des formes d'activités économiques dans Les Etchemins

PROJETS	RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
Le bœuf des Appalaches	Non	Projet abandonné par les promoteurs
Portes ouvertes en entreprises agricoles	Oui	Réalisé par l'UPA
Étude sur l'énergie éolienne	Oui	Réalisé par le MRNF et non par le CLDE
Création d'une coopérative de travailleurs agricoles, forestiers et acéricoles	Oui	Agrifor-Énergie des Etchemins (fermée en 2010)
Vente et transformation de la laine de mouton	Non	Abandonné, aucun promoteur
Politique d'accès à des locaux gratuits	Oui	Pas de besoin dans le milieu
Augmentation de l'aménagement de la forêt privée	Oui	Réalisé par les regroupements forestiers
Marché public	Oui	Non pris en charge par le milieu

4.2 Épanouissement des ressources humaines au service de notre développement

PROJETS	RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
Centre de formation pour les travailleurs forestiers et acéricoles	Non	Manque d'intérêt
Entreprises d'économie sociale en alimentation - insertion	Oui	Réalisé par Cuisine La différence - faillite
Mesures incitatives – implication des citoyens	Oui	Projet du CJE Les Etchemins
Gala reconnaissance	Oui	Activité aux deux ans
À vos trousseaux	Oui	Projet du CJE Les Etchemins
Direct à l'école	Non	Projet du CJE Les Etchemins
Projet néo-québécois	Non	En collaboration avec le CJE Les Etchemins
Alerte-emploi	Oui	Tournée en autobus avec le CJE Les Etchemins

4.3 Dynamisation de l'innovation et incitation à la créativité

PROJETS	RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
Accessibilité à Internet haute vitesse	Oui	La MRC des Etchemins poursuit ses démarches
Plan de communication	Non	Pas de rentabilité
Répertoire des aides disponibles	Non	Existe déjà
Info-service employés-employeurs	Oui	Trois déjeuners-conférences
Comité d'innovation stratégique	Non	-----
Groupe de pression	Non	-----
Cellule de mentorat	Oui	Entente avec Mentorat d'affaires Chaudière-Appalaches

4.4 Support et accroissement des investissements durables et de qualité

PROJETS	RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
Sports motorisés de plein air	Oui	Sentiers Quad
Suivi du PADÉTA	En partie	En cours
Promouvoir la forêt habitée	Oui	Réalisé par le Parc régional du Massif du sud
Sentiers pédestres régionaux	Oui	Samedis d'marcher et Ça marche entre Bellechasse et Les Etchemins
Conseil des arts et de la culture	Oui	Abandonné
Portail sur l'entrepreneuriat	Non	Existe déjà
Déclaration de créneaux pour les villages	En partie	À suivre
Élimination des crédits d'impôt pour les régions ressources	Oui	À suivre

4.5 Préservation et amélioration de la qualité de vie de la population

PROJETS	RÉALISATIONS	COMMENTAIRES
Plan triennal de la culture	Oui	Mise à jour actuellement en cours
Infrastructures pour sentiers pédestres	Oui	----
Transport collectif par taxi-bus	Oui	----
Camp Jeunes Entrepreneurs	Oui	SADC Bellechasse-Etchemins était responsable
Maison de la culture	Non	Aucun endroit n'a pas fait l'objet d'unanimité
Route des villages fleuris	Réalisé à 20 %	Manque d'intérêt de certaines municipalités
Concours culturels annuels	Oui	Tous les deux ans
Création de cafés philosophiques	Oui	Réalisé par le Café Bistro Rumeurs de St-Magloire

Principaux constats :

Dans le domaine de la consolidation et la diversification des secteurs et des formes d'activités économiques, la majorité des projets retenus ont été réalisés. Ceux qui ont été abandonnés, l'ont été faute de promoteur ou d'un véritable besoin du marché, par exemple, Agrifor-Énergie des Etchemins visant la récupération de la biomasse forestière à des fins énergétiques.



Au niveau de l'épanouissement des ressources humaines au service de notre développement, le succès a été moins évident, même si plusieurs initiatives n'étaient pas du ressort du CLDE, mais du Carrefour Jeunesse Emploi Les Etchemins (CJEE).

Concernant la dynamisation de l'innovation et l'incitation à la créativité, on constate qu'il y a très peu de succès mis à part l'accessibilité à Internet haute vitesse, notamment au niveau de l'innovation. Quant au mentorat, il demeure difficile d'y faire adhérer nos entreprises avec seulement trois dyades en cours, malgré les efforts de sensibilisation déployés par l'équipe du CLDE. Nous croyons que la faible densité de population incite les entrepreneurs à ne pas parler de leurs opérations avec des gens connus de leur milieu, par crainte de confidentialité.

Quant au support et accroissement des investissements durables de qualité, le succès est mitigé si on regarde les nombreuses pertes d'emplois qu'a connues notre industrie manufacturière au cours des dernières années (plus de 6 000 emplois perdus dans le secteur manufacturier en 2009 seulement par rapport à 2008 dans la région Chaudière-Appalaches).

Par contre, au niveau de la préservation et l'amélioration de la qualité de vie de la population, les réalisations sont importantes et cet aspect a été cité à plusieurs reprises comme un des atouts importants de la MRC des Etchemins.

5.0 Bilan du pacte rural 2007-2014



Le Pacte rural poursuit les principaux objectifs suivants :

- la mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
- la recherche de modèles propres au milieu rural;
- une contribution au développement durable;
- une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

Une attention particulière devra être portée aux trois municipalités de notre MRC identifiées comme très dévitalisées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), soit Sainte-Sabine, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Magloire.

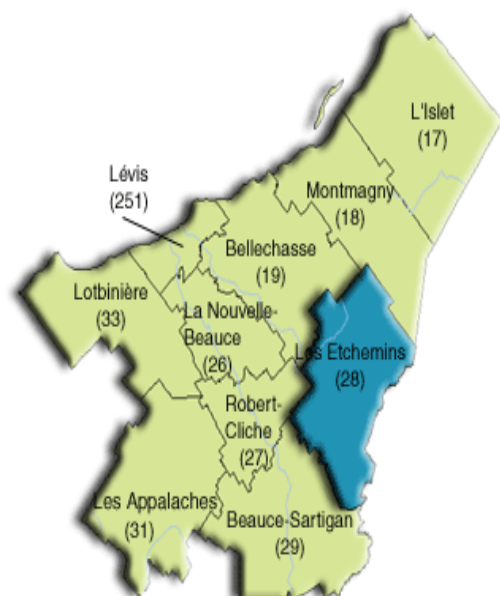
À ce jour, sur les treize municipalités constituant la MRC des Etchemins, seules cinq disposent d'une stratégie et/ou d'une structure de développement. Dans ces municipalités où la prise en charge par le milieu est plus grande, la concertation des acteurs est accrue et les projets qui voient le jour, sont généralement plus novateurs et structurants. L'élaboration de stratégies, la formation de comités de développement et les suivis que cela implique dans le temps doivent être encouragés et soutenus, mais cela est certes plus difficile à faire dans les milieux où les sommes du Pacte rural sont engagées en totalité ou en bonne partie.

Finalement, un montant de 100 000 \$ est réservé aux projets régionaux. Or un seul projet a jusqu'à présent été financé par ce fonds. Une attention particulière devra donc également être portée afin d'encourager l'élaboration d'une vision régionale ou, à tout le moins, la mise en place des conditions nécessaires au travail en partenariat entre les municipalités.

Municipalités	Sommes engagés	Sommes restantes	Répartition 2007-2014
Lac-Etchemin	13 483,85 \$	199 181,85 \$	212 665,70 \$
Sainte-Aurélie	50 044,34 \$	90 662,16 \$	140 706,50 \$
Saint-Benjamin	27 293,90 \$	108 256,92 \$	135 550,82 \$
Saint-Camille	20 857,63 \$	127 480,43 \$	148 338,06 \$
Saint-Cyprien	61 903,73 \$	83 319,33 \$	145 223,06 \$
Sainte-Justine	108 879,85 \$	49 450,01 \$	158 329,86 \$
Saint-Louis *	6 951,40 \$	141 175,42 \$	148 126,82 \$
Saint-Luc	39 413,54 \$	91 140,84 \$	130 554,38 \$
Saint-Magloire*	27 500,28 \$	127 407,26 \$	154 907,54 \$
Saint-Prosper	206 570,86 \$	0,00 \$	206 570,86 \$
Sainte-Rose	45 575,60 \$	90 914,06 \$	136 489,66 \$
Sainte-Sabine*	42 954,02 \$	113 104,48 \$	156 058,50 \$
Saint-Zacharie	71 548,33 \$	95 864,37 \$	167 412,70 \$
Projets régionaux	7 254,00 \$	92 746,00 \$	100 000,00 \$
Total	730 231,33 \$	1 410 703,13 \$	2 140 934,00 \$

(*) Municipalités dévitalisées

6.0 Profil socioéconomique de la MRC en 2010



Les Etchemins	
Superficie en terre ferme (2009)	1 806,0 km ²
Densité de population (2009)	9,5 hab/km ²
Population totale (2009)	17 238 hab.
0-14 ans	2 474 hab.
15-24 ans	2 081 hab.
25-44 ans	3 847 hab.
45-64 ans	5 487 hab.
65 ans et plus	3 349 hab.
Solde migratoire interrégional (2008-2009)	-153 hab.
Perspectives démographiques (variation 2031/2006)	- 3,7 %
Travailleurs de 25-64 ans (2008)	6 524
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2008)	68,3 %
Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans (2008)	31 317 \$
Taux de faible revenu des familles (2006)	6,3 %
Revenu personnel disponible par habitant (2008)	19 396 \$
Valeur totale des permis de bâtir (2009)	13 105 k\$
Valeur foncière moyenne des maisons unifamiliales (2010)	81 683 \$

Les données ci-dessus proviennent de l'Institut de la Statistique du Québec et les faits saillants ci-dessous sont principalement tirés des données du recensement de 2006 effectué par Statistique Canada pour la MRC et celles d'Emploi Québec :

Population :

- Population de 17 238 personnes réparties dans 13 municipalités dont 9 ont moins de 1000 habitants;
- Population en décroissance avec un taux prévu de -3,6 % entre 2006 et 2031, dont une perte de 153 personnes en 2008-2009;
- La proportion des 55 ans et plus est supérieure à la moyenne provinciale tandis que la proportion des moins de 25 ans se situe au-dessous de cette moyenne provinciale;
- Le revenu annuel moyen des 15 ans et plus est l'un des plus bas au Québec;
- Le revenu personnel disponible par habitant était en 2008 de 20 631 \$ comparé à 25 504 \$ pour le Québec;
- La MRC est l'une des moins scolarisées en Chaudière-Appalaches;
- La valeur foncière moyenne des maisons unifamiliales est de 81 683 \$ en 2010.

Structure industrielle :

- On dénombrait 522 entreprises dans la MRC en 2007, dont 93 % ont moins de 20 employés;
- Le secteur primaire compte pour 8.9 % des emplois, le secteur secondaire pour 36.9 % et le tertiaire pour 54.3 %, comparés respectivement à 3.0 %, 21.7 % et 75.3 % pour le Québec; c'est le secteur secondaire (manufacturier) qui a connu le plus de perte d'emplois au cours des dernières années;
- Les nombres d'emplois les plus importants par secteur en 2006 dans la MRC étaient :
 - 860 emplois dans le secteur des soins de santé et d'assistance sociale;
 - 825 dans la fabrication de produits en bois;
 - 800 dans le commerce de détail;
 - 545 dans le transport et l'entreposage;
 - 425 dans la fabrication de vêtement.

Main-d'œuvre disponible :

- En 2006, le taux de chômage dans Les Etchemins était de 8.4 % comparé à 4.5 % pour Chaudière-Appalaches;
- 45 % de la population âgée entre 55 ans et 64 ans n'a aucun diplôme;
- Les principaux prestataires de l'aide sociale en 2007 provenaient de l'industrie du bois, de l'exploitation forestière et de la fabrication du matériel de transport;
- Les Centres Locaux d'Emploi de Lac-Etchemin et de L'Islet ont été identifiés par Emploi-Québec comme deux des 50 territoires les plus défavorisés du Québec;
- En septembre 2010, le taux de chômage dans Chaudière-Appalaches s'établit à 4.6 % comparé à 7.7 % au niveau du Québec.

7.0 Présentation des résultats de la consultation

En vue de la préparation de la consultation, le CLDE a élaboré un cahier du participant dans lequel nous avons présenté les principales données socio-économiques de la MRC et de Chaudière-Appalaches, ainsi qu'un bilan sommaire du Plan IDÉE 2005-2010. De plus, nous avons demandé à chacun de réfléchir sur les forces et faiblesses de notre région, de même que sur les principales menaces et opportunités. Cette démarche avait pour but d'amener le participant à identifier des objectifs et/ou des moyens que pourrait prendre le CLDE pour mieux répondre aux besoins de sa population et de ses entreprises. Le tableau présenté à **l'annexe 1** fait état des principaux éléments qui ont été retenus par chaque table sectorielle. Voici les éléments qui sont ressortis le plus souvent :



• Principales forces :

- Ressources naturelles abondantes (agriculture, mines, éolien et forêt);
- Industries acéricoles et forestières omniprésentes;
- Qualité de vie et environnement, incluant les services sociaux;
- Faune et villégiature attrayante;

- Proximité des marchés et des grands centres urbains;
- Voie ferrée;
- Internet haute vitesse.

- **Principales faiblesses :**

- Peu ou pas de transformation de nos ressources;
- Pas de sentiment d'appartenance à la région;
- Manque de relève;
- Vieillesse de sa population et de sa main-d'œuvre active;
- Pénurie d'entrepreneurs.

- **Principales menaces :**

- Exode des jeunes;
- Vieillesse de la population;
- Pénurie d'entrepreneurs;
- Rareté de la main-d'œuvre qualifiée.

- **Principales opportunités :**

- Disponibilité des ressources naturelles et de services de soutien;
- Potentiel touristique de la région;
- Internet haute vitesse;
- Voie ferrée;
- Proximité des marchés.



- **Principales priorités :**

- Consolider les entreprises existantes;
- Favoriser la transformation de nos ressources;
- Promouvoir la relève et l'entrepreneuriat;
- Faciliter le développement de nouveaux produits tant au niveau industriel que touristique;
- Favoriser le regroupement de services régionaux tels les loisirs;
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté régionale;
- Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir de rétention et d'attraction.

- **Principaux moyens :**

- Prioriser les entreprises existantes et leur consolidation;
- Appuyer nos entreprises avec un financement adapté à leurs besoins;
- Réaliser des études pour identifier de nouveaux produits pouvant être fabriqués à partir de nos ressources naturelles;
- Appuyer le regroupement de certains services jugés essentiels par la population de la MRC;
- Valoriser le succès de nos entreprises, promoteurs et personnes pour stimuler l'esprit d'entrepreneuriat et le sentiment de fierté régionale;
- Faire le lien entre nos entreprises et les organismes de formation pour qu'ils répondent mieux aux besoins en main-d'œuvre de nos entreprises;

- Encourager la venue de nouvelles entreprises et l'innovation avec des aides plus substantielles;
- Promouvoir les atouts de la région à l'extérieur de la MRC pour stimuler la venue de nouveaux résidents ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance ou de fierté régionale;
- Stimuler et soutenir les initiatives de développement rural initiées par les communautés locales.

8.0 PLAN IDÉE 2011-2016

Priorités retenues :

Il importe de mentionner que les priorités ci-dessous ne sont pas numérotées ni mises en ordre de priorité. Elles ont été retenues comme étant des objectifs importants que devrait se donner le CLDE au cours des cinq prochaines années :

- Consolider les entreprises existantes;
- Favoriser la transformation de nos ressources;
- Promouvoir la relève et l'entrepreneuriat;
- Faciliter le développement de nouveaux produits tant au niveau industriel que touristique;
- Favoriser le regroupement de services régionaux;
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté régionale.

8.1 Consolider les entreprises existantes

Le CLDE est d'opinion qu'il doit d'abord s'assurer de conserver les acquis. En effet, la fermeture d'entreprise manufacturière est souvent source de pertes d'emplois importantes et de mauvaises pressions qui ternissent l'image d'une région et de sa population. De plus, cela a souvent un effet négatif sur nos jeunes entrepreneurs en devenir. En outre, il est généralement plus difficile de relancer une entreprise fermée pendant quelques mois, en raison des difficultés à trouver de nouvelles sources de financement. Il en est de même pour aller chercher une nouvelle entreprise ou de nouveaux promoteurs qui n'opèrent pas dans notre région. Une telle approche suppose une bonne analyse pour bien déterminer les sources ou les causes des difficultés financières de l'entreprise. Ses problèmes doivent être de nature conjoncturelle plutôt que structurelle. Le CLDE possède une équipe professionnelle d'expérience capable de bien analyser ce genre de situation.

Moyens envisagés :

- *Support financier adapté aux besoins de l'entreprise, soit sous forme de prêt ou de capital patient, soit un maximum de **100 k\$** par entreprise, tout en prenant en*

compte le risque financier du projet; le financement de ces sommes pourrait provenir du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS); les bailleurs de fonds sont respectivement le MDEIE et le Fonds régional de la FTQ; ainsi, une entreprise pourrait bénéficier d'un financement maximal de **200 k\$** en provenance de ces deux fonds, sachant que dans le secteur manufacturier les investissements en équipement peuvent être très élevés pour produire certains biens; notons que le MDEIE offre déjà une aide pour les entreprises de plus de 50 employés; il faudrait donc s'assurer que notre champ d'intervention ne soit pas couvert par un programme déjà existant;

- Appuyer financièrement la réalisation d'études visant la consolidation de certains secteurs d'activité, par une contribution non remboursable équivalente de **50 % à 90%** des coûts encourus selon qu'il s'agisse respectivement de sociétés privées ou d'OBNL; les fonds requis pour soutenir ce programme proviendront du Fonds de diversification et de développement (FDD) du Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), étant entendu que ces études seront du domaine public.

8.2 Favoriser la transformation de nos ressources

Étant donné que l'on compte beaucoup de producteurs agricoles, acéricoles et forestiers sur notre territoire et qu'on y transforme très peu nos ressources primaires, il serait important d'y encourager fortement la deuxième transformation; le secteur secondaire étant considéré comme celui générant habituellement le plus de retombées économiques.



Moyens envisagés :

- Selon les retombées économiques de chaque projet, une contribution financière non remboursable maximale de **50 %** du coût du projet pourra être attribuée jusqu'à concurrence de **100 k\$** par entreprise par an; le MDEIE dispose actuellement d'une enveloppe annuelle de **250 k\$** par an à cet effet; la quantification du pourcentage de subvention sera directement proportionnelle aux retombées économiques engendrées par le projet, notamment au niveau local; si le projet est réalisé dans une **municipalité dévitalisée**, la subvention sera automatiquement de **50 %** des dépenses admissibles, avec un maximum de **125k\$** par entreprise. L'attribution des sommes sera également fonction des disponibilités budgétaires du MDEIE.
- Appuyer financièrement toutes les études ou démarches visant à créer de nouveaux produits et à diversifier notre économie en accordant aux OBNL des subventions pouvant aller jusqu'à **90 %** du coût de l'étude ou du projet de diversification, et jusqu'à **50 %** pour les autres sociétés; l'aide financière que pourra accorder le CLDE à une entreprise en vertu du Fonds de diversification et de développement économique (FDD) du MAMROT sera limitée à **50 k\$** pour une même entreprise, organisme ou OBNL, étant entendu que toute étude réalisée dans le cadre de l'utilisation du FDD est du domaine public.

- Identifier de l'information sur certains produits ou sur de nouvelles technologies qui seraient susceptibles d'être fabriquées ou utilisées par nos entreprises;
- Inviter nos entreprises à participer à différents séminaires ou colloques ayant trait à des produits innovateurs par rapport à leur secteur d'activité; le CLDE pourra rembourser jusqu'à **50 %** des frais encourus jusqu'à un maximum de **2 k\$** par entreprise; le financement de cette démarche serait assumé par le Fonds de diversification et de développement économique (FDD).

8.3 Promouvoir la relève et l'entrepreneuriat

Un des problèmes souvent signalés lors des rencontres sectorielles, c'est le manque d'information du propriétaire d'entreprise sur tous les aspects à entrevoir pour la relève au sein de son entreprise. Il doit être informé des aspects juridiques et fiscaux qu'il importe de considérer dans le cadre d'un transfert de propriété d'entreprise. En outre, le propriétaire ne tient pas à diffuser au grand public qu'il est à vendre, d'où l'importance pour le CLDE d'être plus près de ses entreprises et de mieux les encadrer dans ce genre de démarche.



Moyens envisagés :

- **Pour la relève :**
 - **Le support financier** du CLDE à l'embauche de consultants par l'entreprise en vue d'assurer sa relève sera de **50 %** des coûts encourus jusqu'à un maximum de **10 k\$** par entreprise, peu importe le secteur dans lequel opère l'entreprise. Les fonds pour assumer ce type de frais seront pris à même l'enveloppe du **Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)**;
 - De plus, compte tenu du vieillissement de notre population, l'âge maximal du promoteur est porté de **35 à 40 ans** pour bénéficier des aides actuelles du FJP.
 - **Pour le financement** de la transaction éventuelle dans le cadre d'un transfert d'entreprise, le CLDE pourra offrir un prêt jusqu'à concurrence de **100 k\$** (maximum 25 k\$ actuellement), lequel s'effectuera à des conditions de marché, soit selon le risque et la capacité de remboursement de l'emprunteur; les fonds seront tirés du Fonds local d'investissement (FLI), volet relève pour la première tranche de 25 k\$, le solde du prêt requis proviendra du FLI régulier.
 - **Pour l'encadrement** et le suivi de nos entreprises considérées comme stratégiques pour la MRC, les conseillers en développement économique du CLDE devront rencontrer ou contacter ces entreprises au moins deux fois par année; des contrôles seront mis en place à cet effet.
 - Les **services de mentorat** seront offerts gratuitement à nos entreprises qui en font la demande, nos entreprises pouvant recourir à des mentors d'autres MRC si elles le désirent, l'objectif est de s'assurer que nos

entrepreneurs disposent de tous les outils nécessaires pour bien gérer leur entreprise.

- **Pour stimuler l'entrepreneuriat :**

- *Le CLDE compte organiser plusieurs activités de formation, de réseautage, de sensibilisation et de promotion dans la MRC pour mettre en valeur les bienfaits de l'entrepreneuriat sur une région, la clé du succès et du développement d'une région. À cet effet, les sommes requises seront prises à même le **FJP** pour encourager l'entrepreneuriat et accroître la visibilité de nos entreprises à succès. Il faut publiciser les bons coups de nos entreprises. Le type d'activités promotionnelles devrait également contribuer à accroître notre sentiment d'appartenance et de fierté régionale. Le budget maximal annuel pour ce type d'activité sera limité à 5 k\$.*
- *Encourager nos entreprises et nos entrepreneurs à participer davantage aux activités organisées par la Fondation de l'Entrepreneurship dont l'objectif est de valoriser le métier d'entrepreneur par des formations appropriées, des rencontres avec des PDG de grandes entreprises, etc.*
- *Organiser avec des institutions d'enseignement ou des consultants, des formations adaptées aux besoins de l'entreprise et/ou de l'entrepreneur, notamment avec le support financier d'Emploi-Québec pour réduire les frais de formation et faire en sorte que nos promoteurs soient en mesure de faire face aux défis de la compétition mondiale.*

8.4 Faciliter le développement de nouveaux produits ou services



L'objectif de cette priorité est d'encourager l'innovation, le développement de nouveau produit ou de service, de rendre nos entreprises actuelles plus compétitives sur le marché, ou encore, de diversifier notre économie avec l'arrivée de nouvelles entreprises qui sont à l'origine d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé de fabrication ou d'une nouvelle technologie.

Moyens envisagés :

- *Le CLDE remboursera **50 %** des coûts encourus par l'entreprise ou le promoteur de toute étude visant le développement d'un nouveau produit, **non encore fabriqué ou non offert dans la MRC des Etchemins**, incluant l'étude de faisabilité technique, les études de marché ainsi que les tests techniques. Le financement de ce programme sera assumé par le Fonds de diversification et de développement économique (FDD), étant entendu que ce type d'étude sera du domaine public. S'il s'agit d'un OBNL, le pourcentage maximal pourra atteindre **90%**. Le maximum pouvant être octroyé à une entreprise ou à un OBNL pour une même année sera limité à **20 k\$** pour ce type d'activité. Mentionnons que le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles peut appuyer ce genre*

d'études dans la mesure où elles sont incorporées dans le cadre d'un projet d'immobilisations et en fonction des disponibilités budgétaires.

- *Le CLDE effectuera de la veille technologique et participera à différentes conférences ou différents séminaires couvrant les secteurs considérés comme prioritaires pour la MRC, notamment ceux du tourisme, de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement et de l'énergie, cela, afin d'identifier de nouveaux produits qui seraient susceptibles d'intéresser nos entreprises touristiques ou de transformation ou du secteur primaire. Ces frais seront assumés à même son budget de fonctionnement. À la limite, le CLDE pourra inviter certaines entreprises à participer à certains séminaires, foires ou missions commerciales si ces dernières sont jugées pertinentes pour le développement de l'entreprise.*

8.5 Favoriser le regroupement de services régionaux



Compte tenu de la diminution de la population dans certaines localités, il devient difficile de maintenir des services de proximité sur une base rentable. Pour cette raison, la création d'organismes à but non lucratif (OBNL) ou de type coopératif devient une voie intéressante pour pallier au manque d'intérêt du secteur privé. Le secteur agricole devrait être intéressé par un tel genre de service, notamment pour les fermes qui manquent de main-d'œuvre pour effectuer certains travaux.

Moyens envisagés :

- *Le CLDE dispose déjà d'un fonds d'économie sociale (FES) prévoyant le versement d'une subvention pouvant atteindre **20 k\$** par organisme dans la mesure où cet organisme est capable de faire la démonstration qu'au moins 20 % de ses revenus annuels proviennent de la vente de produits ou services et que le projet proposé implique une mise de fonds d'au moins 20 % du coût du projet présenté par le promoteur. L'entreprise bénéficiaire du programme peut solliciter ce dernier tous les deux ans si cette activité est jugée essentielle par le conseil d'administration du CLDE.*
- *Le Pacte Rural peut également contribuer à maintenir ou à implanter certains services jugés essentiels par la communauté de certaines municipalités.*

8.6 Développer le sentiment d'appartenance et de fierté régionale

La MRC des Etchemins est située à proximité de municipalités régionales de comtés (MRC) beaucoup plus peuplées comme Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce. Ces MRC attirent industriels et population grâce à une plus forte densité de population avec plus de services et un axe routier direct avec la Ville de Québec et les États-Unis. Il faut donc rivaliser avec l'entrepreneuriat beauceron qui est à nos portes.

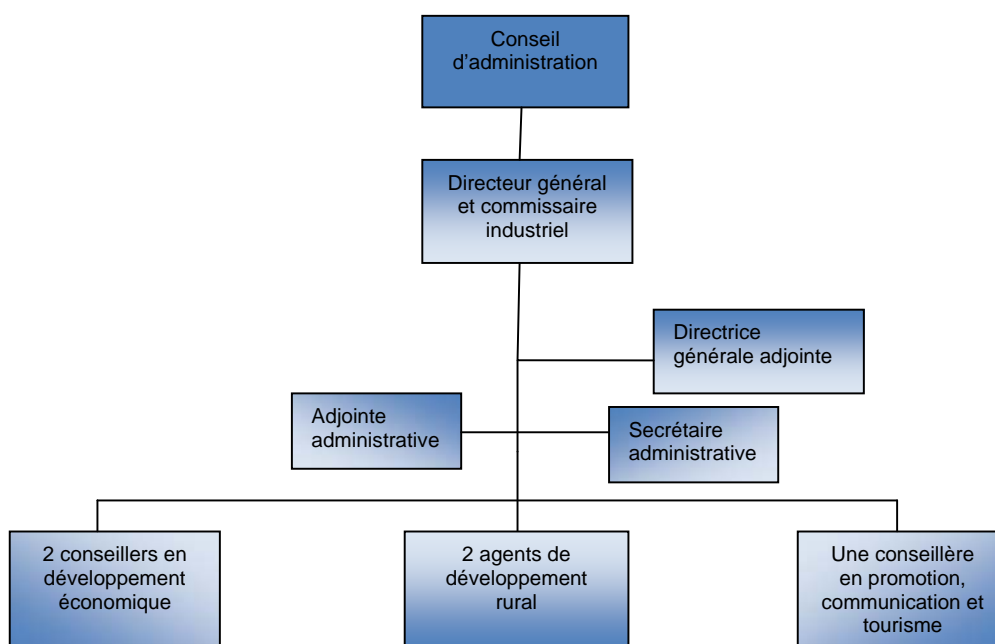
Qu'est-ce qui fait qu'on est fier d'une région? Ce sont nos réussites à tous les niveaux, peu importe le secteur d'activité. Il serait donc primordial de faire ressortir les bons coups de la région à tous les niveaux (culture, sport, tourisme, individuel, municipal, entreprise, etc.) auprès des autres régions avec de la publicité bien ciblée.

Moyens envisagés :

- Mettre en place **un comité des bons coups** qui verra à identifier trimestriellement un récipiendaire de la MRC qui s'est distinguée sur le plan régional et qui mérite d'être connu et souligné tant au plan local que régional. Un budget annuel de **5 k\$** sera consacré à souligner nos bons coups au plan régional et/ou provincial. Cette somme sera prise à même les fonds d'opération du CLDE.
- Maintenir une qualité de vie et de services de première ligne pour assurer la rétention de nos communautés locales avec le support de nos agents ruraux.
- Créer un **fonds culturel** pour encourager l'esprit créateur de sa communauté de manière à faire rayonner les talents d'ici dans d'autres régions du Québec; la création de ce fonds dépendra du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et de l'appui du milieu; le financement de ce fonds serait assuré en parts égales par le milieu et le MCCCF pour trois ans. La gestion serait assumée par le CLDE.

9.0 RESSOURCES HUMAINES REQUISES

Nous croyons que ce plan est réaliste et qu'il peut être mené à terme avec la structure organisationnelle actuelle :



Le budget de fonctionnement du CLDE est de l'ordre de 1 M\$ par an et compte neuf (9) employés, incluant le directeur général et la directrice générale adjointe. Mentionnons qu'un agent de développement rural s'occupe actuellement du secteur de la culture et du patrimoine pour environ 50 % de son temps.

10.0 CONCLUSION

Le présent PALÉE a pour but de fixer les grandes orientations et priorités du CLDE au cours des cinq prochaines années. Comme mentionné à la section 2 portant sur la mission et les mandats du CLDE, il doit répondre aux besoins de sa population, mais également s'assurer que ses actions, ses programmes d'aide et ses conseils techniques auront pour effet de créer des emplois durables sur son territoire. C'est un élément essentiel pour offrir et maintenir des services de base à sa population et ainsi éviter un exode de cette dernière vers d'autres régions. Comme les besoins de la population sont changeants, il est évident que le CLDE ajustera son tir au fur et à mesure des besoins exprimés par sa population et ses entreprises. Il s'agit bien de grandes orientations qui doivent guider les actions quotidiennes du CLDE dans ses champs de compétence. D'autres activités pourraient se greffer à ses actions dans la mesure où le CLDE reçoit le mandat de la MRC ainsi que les sommes pouvant être envisagées pour les réaliser.



Bref, selon les consultations effectuées à ce jour, le CLDE doit privilégier :

- La consolidation des entreprises existantes;
- La transformation de ses ressources naturelles;
- La relève et l'entrepreneuriat;
- Le développement de nouveaux produits ou services;
- Le support financier adapté aux besoins de l'entreprise et des conseils techniques appropriés;
- Le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté régionale.

Le CLDE doit également viser les axes suivants:

- La création d'emplois durables dans le secteur de la transformation;
- La croissance des entreprises existantes;
- La réduction de l'exode des jeunes vers les grands centres;
- L'encadrement et le support accrus auprès de nos jeunes entrepreneurs;
- S'assurer que nos propriétaires d'entreprises disposent des moyens appropriés pour la pérennité de leurs entreprises dans le cadre d'une relève;
- Le rehaussement du sentiment d'appartenance et de fierté de vivre dans la région des Etchemins;
- Le maintien d'une qualité de vie et de services communautaires qui assurent la rétention de notre population.

Le CLDE a bon espoir de pouvoir réaliser ces objectifs en vertu des programmes et fonds existants, étant entendu que certains critères et/ou conditions de programmes devront être modifiés pour mieux répondre aux besoins de sa population et de ses

entreprises. De plus, les démarches du comité de vitalisation de la MRC pourraient avoir un impact important sur les moyens suggérés dans ce document pour aider nos entreprises manufacturières.